



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

Le 12/04/2021

Le Plessis-Robinson

Fermeture estivale d'EUROSAM

Nous avons été consultés sur la fermeture du GIE EUROSAM. Nos Questions Vie en Entreprise ont certainement contribué à l'obligation légale de l'employeur de soit mettre en place un accord soit de consulter les représentants du personnel dans un délai raisonnable. Nous rappelons que toute fermeture est de la responsabilité du management du GIE pour lequel travaillent des salariés de différentes entités (MBDA France, MBDA It et Thales). La **CFDT** n'a donc pas voulu voter sur cette question. Mais a par contre demandé concernant la vingtaine de salariés sous contrat MBDA qu'ils puissent télétravailler. Un accord sur le temps de travail a été signé pour tous les salariés MBDA du Plessis-Robinson, la Direction doit proposer aux salariés MBDA travaillant pour les projets du GIE EUROSAM de suivre les fermetures de l'établissement du Plessis-Robinson. En 2020, les collaborateurs MBDA ont démontré leur efficacité à travailler à distance, plus rien ne s'oppose à cette organisation de travail pour les collaborateurs MBDA du GIE dans ce cas de figure. Cf notre déclaration.

Résultat de la consultation :

Pour : 3 (CGT)

Abstention : 15 (CGC)

7 élus **CFDT** n'ont pas pris part au vote.

Avancement Perspective : ça avance, c'est une évidence

Un problème d'étanchéité sur le bardage du bâtiment M fait l'objet d'un recours judiciaire. Une expertise pourrait être décrétée par le juge.

Bâtiment Process : Les élus CSE ont rappelé les mauvaises conditions de travail du local câblage de MES dans le bâtiment Process. Un compte rendu de visite fait par les membres SSCT CGT et **CFDT** a été remis au chef d'établissement mettant en lumière les points impactant les conditions de travail des salariés, ce que le CR officiel rédigé par le coordinateur SSCT oubliait de mentionner.

SMT4 : en cours de démontage mettant fin ainsi à la période des bureaux précaires et inconfortables.

Bâtiment A dit Arago : début de la première des 9 tranches de travaux, la réception des travaux est fixée au 4 juin et la première installation de la Finance est prévue le 8 juin.

Vestiaires pour les cyclistes : fondations terminées, les modules sont arrivés. La dalle pour les parkings des vélos a été coulée fin mars. Les casiers en plastique qui seront installés dans les vestiaires pour les utilisateurs de vélo sont en exposition au bâtiment B (ci-joint un des modèles). Ce type de casier est censé répondre aux demandes formulées par les futurs utilisateurs. Nous notons que ce choix présente





Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

d'autres inconvénients en particulier un manque d'aération. Il est possible de percer des trous dans le plastique, nous dit-on.

L'activité en présentiel - télétravail

Nous constatons une volonté du chef d'établissement d'agir de façon à ce qu'il y ait moins de personne sur site, actuellement 42 % des salariés sont hors site (télétravail, congés.)

Nous avons rappelé à la Direction que lorsque les mensuels 35h et 37h sont en télétravail, ils ne peuvent pas créditer suffisamment de temps pour pouvoir poser des ATT et ceci malgré une note envoyée aux managers expliquant les modalités pratiques. La **CFDT** a écrit au Directeur Ressources Humaines et fait des propositions pour que ce point de blocage disparaisse. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour mais ne lâchons pas ce sujet crucial pour l'égalité de tous les salariés.

Le chef d'établissement réfléchit à une communication adaptée pour sensibiliser sur le risque de co-voiturage pendant cette période de crise sanitaire. Autre point concernant la restauration où toutes les mesures préconisées ne sont pas strictement appliquées, par exemple, le respect des 8m² entre chaque convive remplacé par des protections en plexiglas. A noter trop de personnes se retrouvent autour des machines à café sans respecter les gestes barrières, de ce fait, une communication envoyée à tous les salariés rappelle(ra) les consignes.

La **CFDT** insiste sur une Question Vie en Entreprise posée depuis plusieurs mois, relative à la mise en place de distributeurs pour les papiers de protection à l'entrée des plateaux pour éviter que ceux-ci ne soient pas dispersés partout. La Direction du site avoue ne pas avoir trouvé de solution. Elle rappelle que des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont à disposition des salariés.

La Direction du site signale un cluster au bâtiment M. 11 personnes ont été atteintes par la COVID et les actions de protection ont été mises en place rapidement (nettoyage des colis, fermeture du secteur).

Concepts de sureté sur l'établissement

Ce point concerne tous les sites MBDA France et sera donc présenté en CSE-C. Les principes seront déclinés et des mesures spécifiques et locales seront précisées sur chaque établissement. La présentation faite lors de cette réunion plénière CSE s'appuie sur un document de travail définissant le projet de sureté. Le principe guidant l'organisation de la sûreté du site du Plessis-Robinson est celui de la défense dans la profondeur permettant de ralentir une éventuelle intrusion physique. L'idée principale est d'utiliser la vidéo-protection à la place de la vidéo-surveillance et la modernisation du contrôle d'accès par la mise en place de portique à identification biométrique. Une modification des badges est prévue pour être conforme à la norme de sureté. Les travaux sont en cours et se terminent le 12 avril pour une mise en condition opérationnelle à la fin de l'année 2021.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

Budget prévisionnel de 2021 : ASC, AEP et Restaurant

Le budget prévisionnel nous a été présenté en plénière exceptionnelle. La **CFDT** a voté favorablement pour le budget des Activités Sociales et Culturelles, fonctionnement ainsi que celui du restaurant. Nous avons toutefois soulevé des points d'amélioration. Nos déclarations sont disponibles ici.

Résultat de la consultation :

POUR : 19 (**CFDT**, CGC)

ABS : 3 (CGT)

Réaménagement du 1^{er} étage du Forum

Afin de réaliser les travaux en cette période de crise sanitaire, les gestionnaires CGC du CSE ont accéléré la consultation pour le projet de réaménagement du 1^{er} étage du bâtiment D appelé désormais Forum. Si nous pouvons comprendre l'objectif de donner aux salariés un lieu convivial où se retrouver pour la pause du midi, nous sommes beaucoup plus critique sur la méthode avec laquelle ce projet a été mené. L'aménagement comprend la zone d'accueil, la médiathèque, la salle des sections sportives désormais appelée « salle des trophées » ainsi que la création d'un espace bien être en lieu et place du local Baby-foot, qui lui sera déplacé dans un espace vitré en bout de cafétéria. Ce projet, aussi beau soit-il, a des impacts sur les activités discothèques, Club vidéo. Il a été mené par l'équipe CGC sans discussion préalable avec les élus du CSE si ce n'est pour l'obligation légale de consultation de la commission des marchés et sans réels échanges avec les bénévoles des sections concernées. Les élus **CFDT** reconnaissent la qualité de ce qui est proposé qui apportera une touche de modernité et de convivialité au CSE mais s'opposent à une méthode faite en solo qui engage d'importantes ressources du CSE, **441 773€**, que l'équipe gestionnaire espère cependant ramener à 400K€. La **CFDT** s'est logiquement prononcée défavorablement sur ce projet qui s'avère également très couteux en honoraire de conseil. La CGC n'est pas propriétaire du CSE, gérer un CSE c'est aussi partager avec les autres élus, avec les bénévoles.

Résultat de la consultation :

Pour : 14 (CGC)

Défavorable : 5 (**CFDT**)

Abs : 3 (CGT)





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

Et les QVE (Question à la Vitesse Escargot) : Flash QVE

Les réponses de la Direction à nos questions mettent du temps. Aussi, nous vous conseillons de vous reporter régulièrement à notre Flash QVE disponible sur notre site internet et intranet.

Par l'intermédiaire de cfdtlp@gmail.com vous avez la possibilité de nous proposer vos propres questions.

Flash QVE

Les questions de ce mois d'avril 2021 :

- **Question N°988** : Ouverture des parkings P2 et P3
Depuis plusieurs mois, le badgeage est possible à partir de 6h30. Depuis quelques jours, les parkings ne sont plus ouverts avant cet horaire de pointage. Généralement, les salariés peuvent entrer dans les parkings 15 minutes plus tôt. Y a-t-il eu un changement d'horaire pour l'ouverture des parking ou est ce un retard ponctuel ? Les salariés se posent la question sachant que cela occasionne un retard dans leur badgeage.
Réponse : *La consigne concernant l'horaire d'ouverture des barrières d'accès aux parkings le matin est 6h30. S'il peut arriver de façon ponctuelle que certaines barrières soient ouvertes un peu avant cet horaire, il n'a jamais été prévu que les salariés puissent entrer sur le site 15 minutes plus tôt.*
Avis CFDT :
- **Question N°976** : Dispense et résiliation contrat collectif santé
La loi du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais des contrats de complémentaires santé prévoit que les souscripteurs et assurés peuvent, résilier à tout moment leur contrat de frais de santé au terme de la première année de souscription ou d'adhésion. Le décret n°2020-1438 du 24 novembre 2020 est venu préciser les modalités relatives au droit de résiliation sans frais et la procédure à suivre. MBDA a souscrit, pour ses salariés, auprès de l'IPECA et de MCDEF des contrats collectifs de prévoyances santé. Pouvez-vous préciser les conditions de dispense et/ou de résiliation qui sont possibles dans le cadre de ces contrats.
Réponse : *L'adhésion à la couverture frais de santé mise en place dans l'entreprise est obligatoire.*
S'agissant d'un contrat collectif et obligatoire souscrit par l'employeur, seul l'employeur a la faculté de résilier la couverture frais de santé selon les dispositions législatives et réglementaires.
Cependant, il existe des situations permettant au salarié de demander à être dispensé de son adhésion à la couverture frais de santé. Ces situations visent le cas où du fait d'un événement (ex : son embauche, son mariage..., le salarié se trouve dans une situation de double-couverture :
 - À la date de son embauche :





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

- *Si le salarié bénéficie d'une assurance individuelle frais de santé. Il peut dans ce cas demander à être dispensé de la couverture MBDA France jusqu'à l'échéance de son contrat individuel souscrit auprès de son assureur,*
 - *Si le salarié bénéficie d'une couverture complémentaire santé collective et obligatoire le couvrant en tant qu'ayant-droit à titre obligatoire (ex : grâce à son conjoint), il peut dans ce cas demander à être dispensé de la couverture MBDA France jusqu'à cessation de la couverture dont il bénéficie en tant qu'ayant-droit,*
 - *Si le salarié bénéficie de l'ACS ou de la CMU-C, il peut dans ce cas demander à être dispensé de la couverture MBDA France jusqu'à cessation du bénéfice de l'ACS ou de la CMU-C.*
 - *Au cours de l'exécution de son contrat de travail, une dispense est possible si le salarié vient à bénéficier d'une deuxième couverture en sa qualité d'ayant-droit couvert à titre obligatoire (ex : bénéfice à titre obligatoire de la couverture complémentaire santé de son conjoint suite au mariage).*
- La dispense doit être demandée au moment du fait générateur de la situation de double-couverture (ex : à l'embauche, lors du mariage ...)*
- Une présentation détaillée des cas de dispense et des formalités à accomplir pour en bénéficier est disponible sur intranet : Mon quotidien > Vie professionnelle > Frais de santé - Mutuelle.*





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

Le 12/04/2021

Bourges

Information/consultation du Bilan social 2020 de l'établissement

Dans sa déclaration que vous pouvez lire en cliquant ici, la **CFDT** regrette l'absence d'information concernant les absences COVID qui ne permet pas d'effectuer une analyse précise de l'impact de la crise sanitaires.

La **CFDT** note que 3 points d'attention sont à surveiller, à savoir :

- La baisse de la moyenne d'âge ainsi que l'ancienneté mais quid de la transmission des savoirs et compétences,
- Le nombre de démissions relativement important au regard du contexte de 2020,
- Le tassement global des salaires.

Et enfin, la **CFDT** salue :

- La hausse des recrutements qui ont permis d'augmenter les effectifs CDI alors que le niveau des départs reste important,
- Et le fort niveau de formation dans une année chahutée par la crise sanitaire.

Compte tenu de ces 2 points favorables dans une année particulière, la CFDT a donné un avis FAVORABLE au bilan social 2020.

De plus, la **CFDT** a demandé qu'à l'avenir le bilan social soit étudié en commission économique préalablement à la consultation du CSE pour permettre d'apporter des réponses aux questions des élus. Cette demande a été acceptée par la direction et sera mise en place l'an prochain pour le bilan social 2021.

Activités des commissions

La plupart des commissions des œuvres sociales sont à l'arrêt ou fonctionnent à minima. Les voyages et weekend étrangers sont annulés au fur et à mesure. Les salariés sont alors remboursés par le CSE qui négocie avec les voyagistes.

Pour les vacances enfants, les séjours été sont organisés, les prestataires ont été choisis et validés par la commission des marchés. Par contre, les séjours linguistiques des vacances d'avril sont annulés, les remboursements sont en cours.

Points divers

COVID :

Le directeur fait un point rapide de la situation en indiquant que le Cher était encore préservé.

Selon lui, le protocole sanitaire de l'établissement est solide et répond aux évolutions des décrets et consignes du gouvernement. Cependant, depuis le début

ouïe écoute, contactez-nous : CFDT@mbda-systems.com
site Intranet : <https://digital.group.intra/sites/D094/fr>
ous sur le CSN Welink : CFDT & Vous

@CFDTLPR
@CFDTRC





Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

de cette crise sanitaire, aucun chiffre sur les cas de Covid et/ou cas contact dans l'établissement n'a été donné au CSE.

Concernant plus particulièrement la possibilité de déjeuner à son poste de travail, la direction rappelle qu'il n'est pas question d'autoriser les salariés de l'établissement à manger sur leur poste de travail car on ne pourrait pas garantir que la distanciation sociale et l'hygiène/nettoyage soient respectées.

Le télétravail est stable depuis novembre à 17% des ETP. Pour la **CFDT**, ce chiffre pourrait être amélioré si l'on permettait aux salariés dont le poste est compatible et qui le souhaitent de faire plus de 2 jours en TT.

L'outil pour fournir les attestations a été mis à jour.

Le médecin du travail part en retraite fin mars et pour l'instant son remplaçant n'a pas été recruté. En attendant l'arrivée de son successeur Mme Massicard interviendra dans l'établissement à mi-temps.

Depuis cette réunion plénière du CSE, la France entière a été placée en « confinement ». Aucune mesure complémentaire n'a été mise en place sur le site de Bourges.

Et les QVE (Question à la Vitesse Escargot) : Flash QVE

Retrouver toutes les QVE ainsi que nos tracts sur notre site Intranet.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 12/04/2021

Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

Selles-Saint-Denis

Etat d'avancement des entretiens PAD² performance 2020

On note un retard important sur la réalisation des entretiens. Une relance a été faite auprès des managers.

Budget 2021 de la direction Production Missiles

Activité du même niveau global en 2021 que 2020.

Incertitude à lever suite à des faits techniques et des difficultés de fin de développement.

Montée en puissance des activités MCO et rénovations pour les deux années à venir.

Fort taux d'expected à partir de 2023 (60% mini).

Activité série en 2021, production valorisée à plus de 500M€

Information et consultation sur le Bilan Social 2020

Favorable: 9 (CGT, **CFDT**, CGC)

Abstention: 2 (FO)

Information et consultation sur le changement d'expert-comptable du CSE

Présentation du tableau des rubriques de choix d'expert-comptable.

Choix pour le cabinet SOLUCIO

6 pour (CGT, **CFDT**)

Choix pour le cabinet APEX

5 pour (2 FO et 3 CFE)

Le cabinet SOLUCIO a donc été choisi à la majorité.

Point sur la situation sanitaire lié à la crise COVID-19

3 cas positifs la semaine dernière sur site.

Pas de lien de contamination avec l'entreprise.

Le Loir et cher particulièrement sous surveillance.

La direction confirme que les mesures appliquées sur site respectent le protocole en vigueur.

La CGT précise qu'une personne du Plessis en intervention toute une semaine sur le site et en contact avec plusieurs personnes a été déclaré cas positif COVID et qu'aucun salarié l'ayant côtoyé n'a été averti ne serait-ce que pour faire un test. (ils l'ont appris dans les couloirs...) La direction précise que les mesures de protections





Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

applicables sur l'établissement protègent les salariés. La **CFDT** regrette que ces mesures soient moins bien appliquées (masque en dessous du nez, consommation de gel hydro en grande baisse, moins de ronde COVID, rigueur de désinfection des postes de travaux en baisse etc..) et que la direction n'a pas le droit de s'affranchir de cela et de l'ignorer. La direction doit renouveler la sensibilisation et ne pas exclure que le risque zéro n'existe pas. Dans ce cas précis, il aurait été souhaitable d'en avertir les salariés. Il est préférable de faire plus que pas assez! Pas de réaction de la direction...

La **CFDT** demande si la surface du restaurant respecte la jauge des 8m² par personne ? La réponse de J Somaini est claire, il y a plus de 1 personne pour 8m² mais interprète que la présence de plexiglas corrige cette mesure. Un Élu CSE précise que dans l'entreprise de son conjoint, l'inspection du travail a amendé l'entreprise car il était dans le même cas de figure (- de 8m² et plexiglas). La direction prend note mais précise que cela deviendra très compliqué s'il fallait faire cela et ce serait pas équitable entre les salariés qui pourront déjeuner à leur poste de travail vis-à-vis des autres qui ne le pourront pas (opérateurs vs administratifs) Le CSE précise qu'il excite déjà une différence avec ceux qui peuvent télétravailler ou pas. La direction reste muette. Un élu précise que certains services sont en TT le même jour et en présentiel également, ce qui n'est pas des plus judicieux pour équilibrer la présence sur site. La direction va redemander à équilibrer la présence site auprès des managers.

La **CFDT** demande si le retour au vacation est envisagé. La direction étudie la question mais préfère l'éviter. En attendant, la **CFDT** propose que le restaurant soit utilisé pour les métiers "atelier" et d'autoriser les métiers "bureau" à manger sur le poste de travail via un panier repas ainsi que d'augmenter le télétravail dans le cas où c'est possible afin de limiter le nombre de salariés sur site le même jour et ainsi respecter le protocole en vigueur sans interprétation. La direction note la remarque.

Il nous est annoncé que le médecin repousse son départ à fin juillet.

La **CFDT** demande s'il nous est possible d'avoir l'avancement des recherches de remplaçants et si nous sommes toujours en concurrence avec Nexter (étant dans le même cas de figure)

La direction confirme que Nexter recherche toujours et que pour notre part, deux des trois médecins ont déclinés notre offre. Nous attendons la réponse du troisième mais l'attrait de notre région est moindre face aux régions plus "estivales"

Point effectifs au 31 mars 2021

298 pers sur le Site de SSD

Questions diverses

La CGT demande pourquoi les salariés n'ont pas d'autre solution que de poser des congés pour garder leurs enfants lorsque l'école est fermée? La direction invite les salariés à se rapprocher de leurs compte AMELI si l'arrêt pour garde d'enfants est toujours actif. Sinon, oui, la direction ne prévoit rien pour le moment.





Comité Social et Économique

Les Nouvelles de Mars 2021

La **CFDT** demande l'avancement des solutions de suppléance de guide file, serre file depuis sa demande lors d'une précédente plénière CSE. Jérôme Somaini annonce qu'il lui semble avoir répondu sur le sujet et que c'était acté, or il en était rien d'après la coordinatrice de la CSSCT. Il annonce que la liste est sur les panneaux d'entrée de bâtiments et encore une fois, il n'y a que les titulaires, aucun suppléant n'est mentionné. La direction doit revoir la question.

La CGT demande si de nouveaux candidats se sont manifestés pour la commission restaurant ? La direction précise qu'une seule personne en a fait la demande.

